

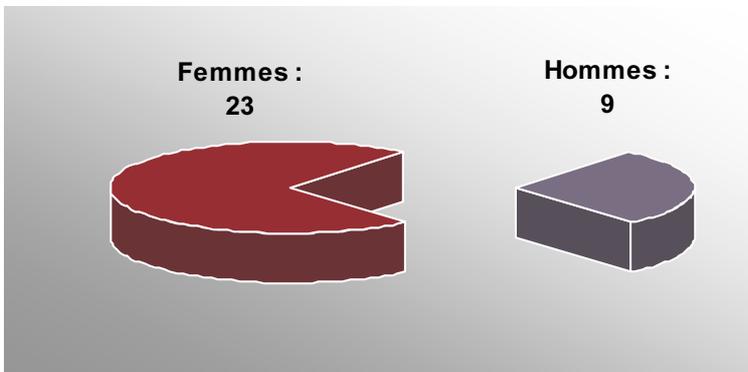
# ELEMENTS DE CONNAISSANCES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES



## 38<sup>ème</sup> PROMOTION D'ÉLÈVES DIRECTEURS

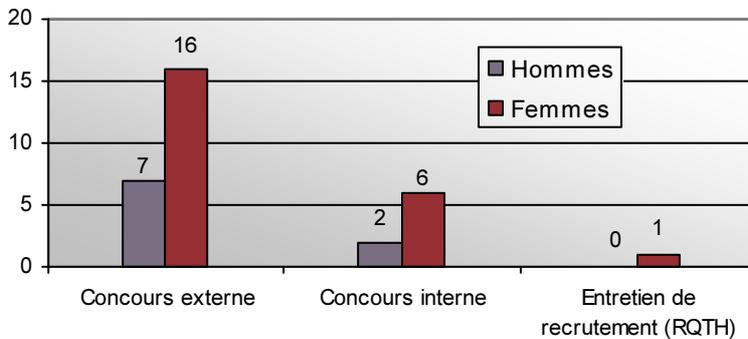
Les données suivantes sont basées sur un effectif de 32 stagiaires de 9 hommes et 23 femmes

**Graphique 1 : Structure par sexe – Effectifs**



La composition de la 38<sup>ème</sup> promotion d'élèves directeurs confirme le mouvement de féminisation du corps des DSP. La répartition des effectifs entre hommes (9 soit 28%) et femmes (23 soit 72%) dépasse même celle des bancs de faculté, puisque 66% des élèves en Master de Droit sont des étudiantes.

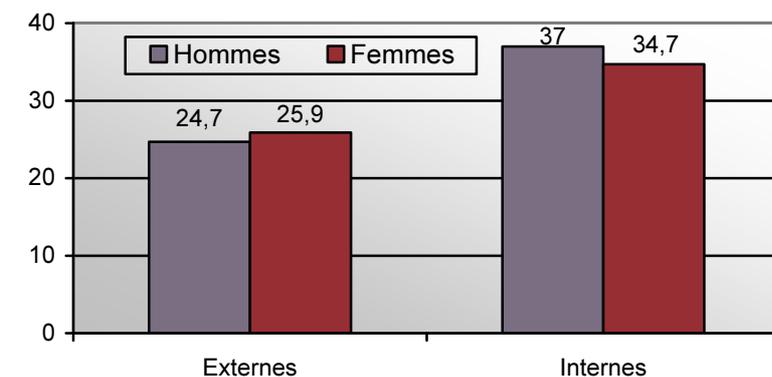
**Graphique 2 : Modalités d'entrée - Effectifs**



Sur les 184 candidats au concours internes 8 élèves ont intégré la formation dont 6 personnels d'insertion.

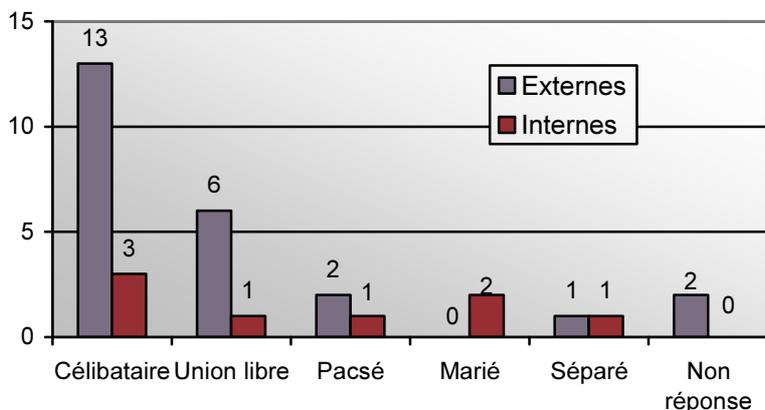
Les candidats au concours externe, plus nombreux (370) représentent 75% de la promotion soit 24 élèves. On peut noter que 3 élèves lieutenants ont intégré cette promotion par le concours externe.

**Graphique 3 : Ages moyens**



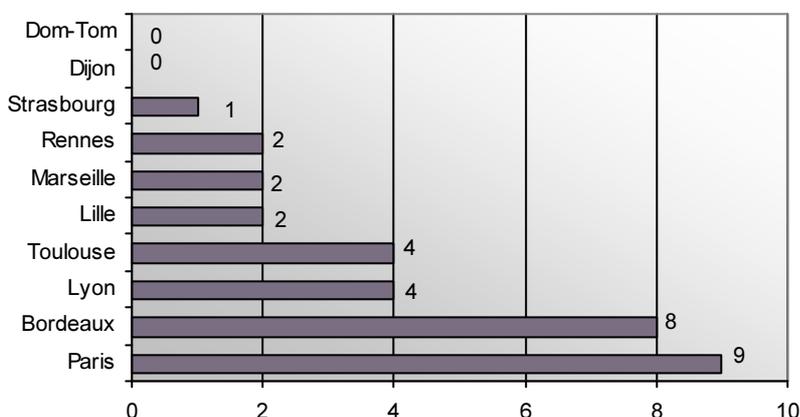
L'âge moyen de l'ensemble de la promotion est de 28 ans. Il n'y a pas de différence significative entre hommes et femmes. Les externes (25,5 ans) sont en moyenne plus jeunes que leurs collègues internes (35,2 ans) de près de 10 ans.

**Graphique 4 : Situation matrimoniale – Effectifs**



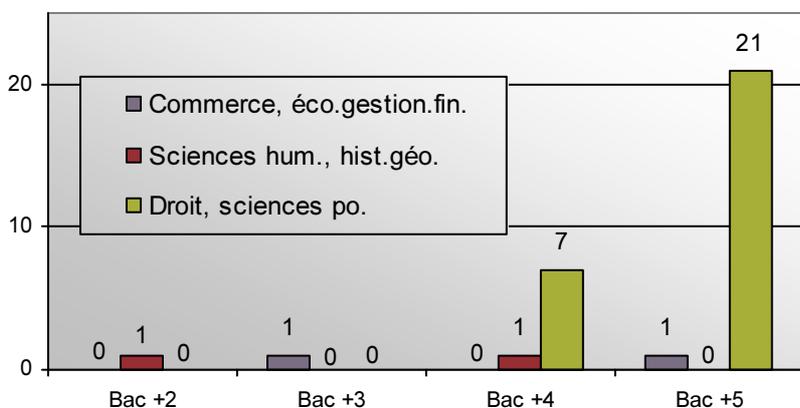
Alors que les promotions précédentes voyaient baisser la proportion des célibataires, la tendance s'inverse avec la 38<sup>e</sup>. En effet, 18 élèves (soit 60 %) déclarent vivre seuls dont 1 avec enfant. Sur les 12 élèves qui vivent en couple, 4 ont au moins 1 enfant.

**Graphique 5 : Directions Interrégionales - Effectifs**



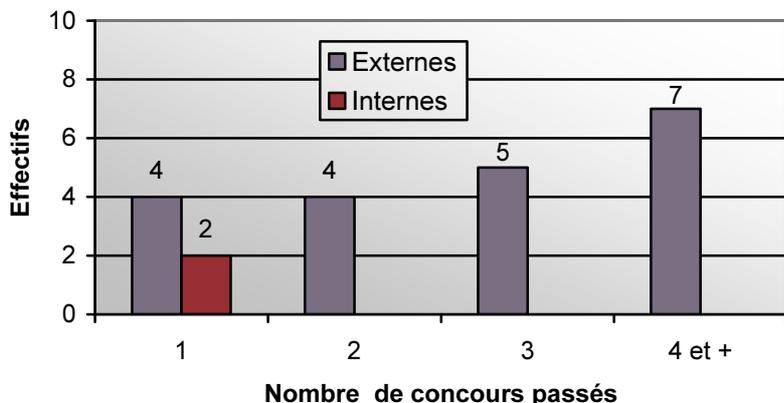
L'origine géographique des élèves varie fortement avec celle de la dernière promotion. Cette année, les DISP de Paris et de Bordeaux caracolent en tête. 4 élèves arrivent de Toulouse et autant de Lyon. La DISP de Marseille revient au niveau de Lille et Rennes avec 2 élèves chacune.

**Graphique 6 : Diplômes et spécialités – Effectifs**



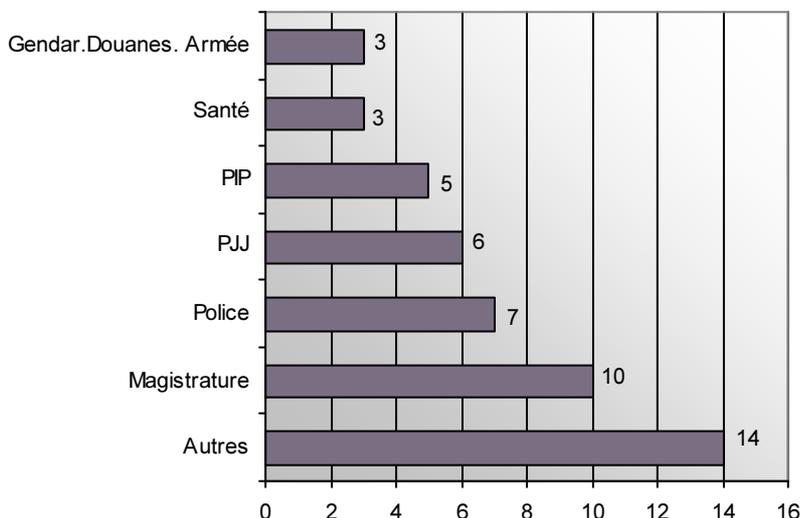
La nature des diplômes fait apparaître à nouveau une écrasante majorité de juristes, et ce même parmi les internes qui sont 5 à avoir suivi des études de Droit. Les externes sont plus diplômés que les internes, même si ces derniers sont 7 à avoir au moins un bac + 3. On peut s'interroger sur la relative homogénéité, et ce, au fil des promotions, du profil étudiant des élèves. Est-ce que les apports d'un parcours universitaire en Droit sont au cœur du quotidien des métiers des DSP ?

**Graphique 7 : Nombre de concours passés - Effectifs**



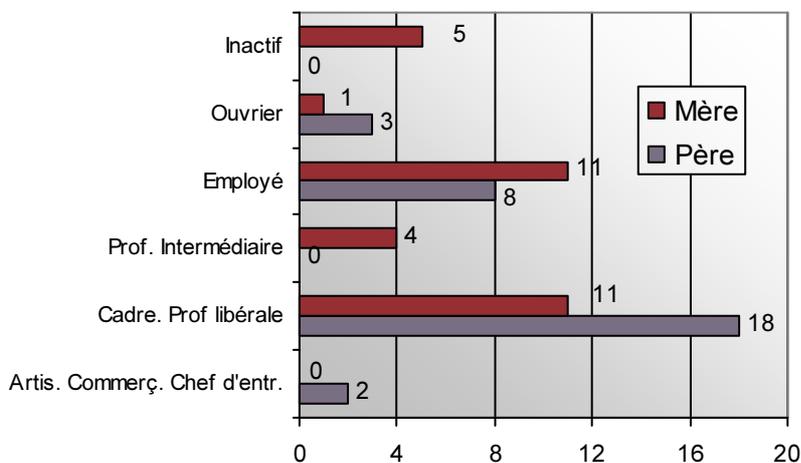
22 élèves ont tenté au moins un autre concours de la Fonction Publique. Leur moyenne d'âge est de 26 ans. Parmi eux, 2 internes se sont présentés à un autre concours que celui de DSP. Sur l'ensemble de ces postulants, 21 ont un diplôme en Droit. Leurs niveaux d'études se répartissent ainsi : 17 titulaires d'un bac + 5, 4 d'un bac + 4 et 1 d'un bac + 3.

**Graphique 8 : Nature des concours passés - Effectifs**



Au cumul, l'ensemble des concours du ministère de la Justice (en dehors de celui de DSP) représente 21 candidatures. Les concours pour les métiers sous l'uniforme sont cités 10 fois et les autres concours de la Fonction Publique sont cités à 17 reprises.

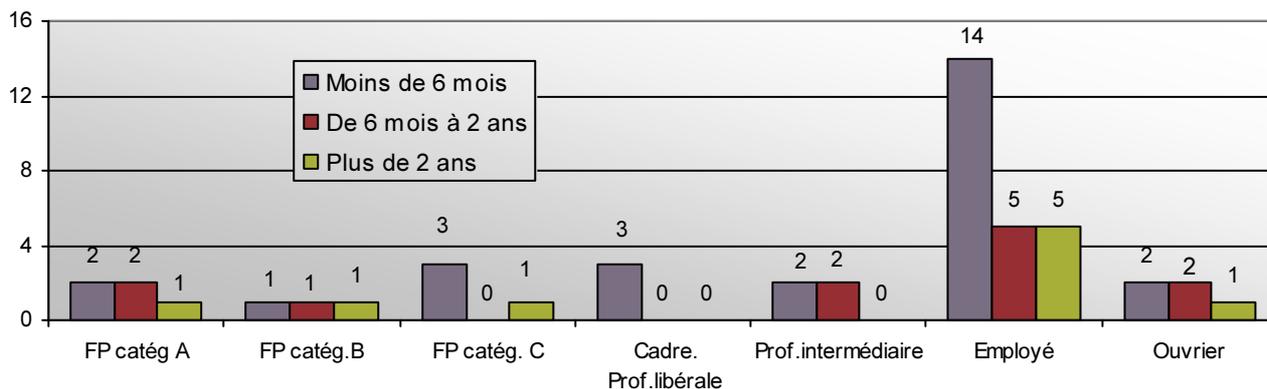
**Graphique 9 : Origine socioprofessionnelle – Effectifs**



Les modèles parentaux dominants sont les suivants :

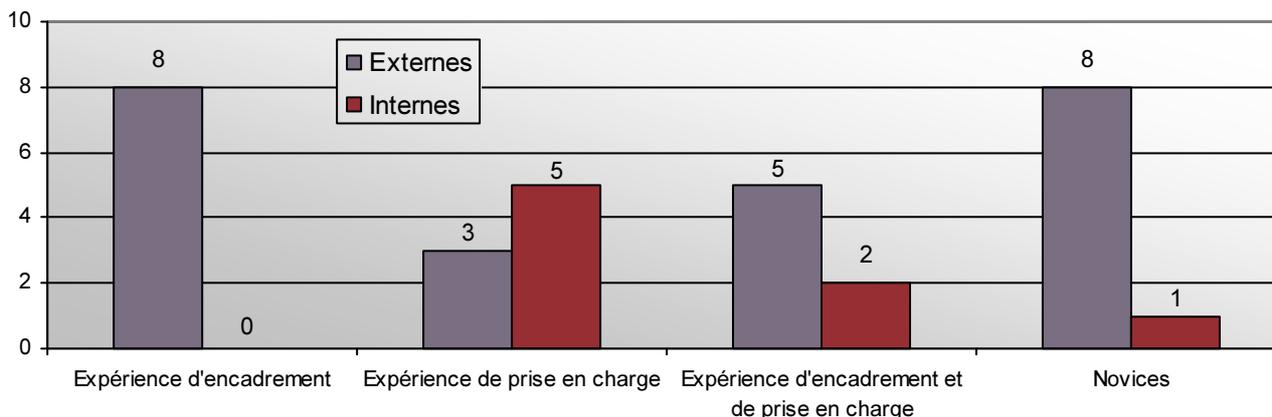
- un couple de cadres pour 10 élèves ;
- un couple d'employés pour 7 élèves ;
- un père cadre et une mère soit employée soit dans une profession intermédiaire pour 7 élèves.

Graphique 10 : Durées et natures des expériences professionnelles - Effectifs



Parmi les 10 élèves qui ont eu une expérience dans la Fonction Publique, 6 ont cumulé une durée de travail réellement significative de plus de 6 mois (3 internes et 3 externes). Sur 29 élèves ayant eu des expériences en dehors de la Fonction Publique, 14 ont eu une expérience supérieure à 6 mois (4 internes et 10 externes) et ce en tant qu'employés.

Graphique 11 : Expérience d'encadrement et expérience de prise en charge de personnes confrontées aux autorités judiciaires – Effectifs



La richesse des expériences d'encadrement et de prise en charge de personnes confrontées aux autorités judiciaires ne varie pas en fonction du sexe. Ainsi pour chaque type d'expérience, on retrouve une répartition proche de celle de la population totale de la promotion de l'ordre de 75% de femmes et 25% d'hommes. La comparaison entre externes et internes permet de dire qu'il existe une légère tendance pour les externes à être plus expérimentés en matière d'encadrement. Notons ici que l'expérience peut être acquise lors de temps extraprofessionnels comme l'associatif ou le politique. Une différence marquée concerne l'expérience de prise en charge où les internes sont proportionnellement bien plus expérimentés que les externes. En lien avec la remarque précédente, si la pratique de l'encadrement n'attend pas le nombre des années (âges moyen 26,7 ans), celle de prise en charge croît avec l'âge (en moyenne 31,3 ans).